

Publié le 13 septembre 2011

## Prix de l'aménagement urbain : Les Sem à l'honneur

Organisés par le Groupe Moniteur, les Prix de l'aménagement urbain ont distingué cette année les communes de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), Gy-l'Evêque (Yonne) et Saint-Paul (La Réunion). Deux Sem ont assuré la maîtrise d'ouvrage de deux des trois opérations primées.



C'est une belle récompense pour les sociétés d'économie mixte. Deux d'entre elles, la [Sem 92](#) (Hauts-de-Seine) et la [Sedre](#) (La Réunion), ont été mises à l'honneur en septembre à travers les Prix de l'aménagement urbain. La compétition a été rude avec pas moins de 87 communes qui ont proposé une réalisation. Les prix visent à « encourager et promouvoir les opérations exemplaires qui contribuent à la qualité de la ville », expliquent le Groupe Moniteur qui organise l'évènement. Réuni à Paris le 5 septembre, le jury, composé de spécialistes en urbanisme, a salué « les réalisations de grande qualité à toutes les échelles », réalisées pour l'aménagement d'espaces publics, particulièrement dans les villes de moins de 10 000 et de plus de 50 000 habitants, « probablement grâce aux conseils dont les élus savent s'entourer ». Il a retenu trois projets réalisés à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), Gy-l'Evêque (Yonne) et Saint-Paul (La Réunion). Les Prix seront officiellement remis le 23 novembre 2011 à 15 h à Paris, lors du prochain Salon des maires et des collectivités locales (SMCL).

### Deux Sem distinguées

Lauréate de la catégorie « Villes ou agglomérations de plus de 50 000 habitants », Clichy-la-Garenne a séduit le jury avec son parc des Impressionnistes dont la Sem 92 a assuré la maîtrise d'œuvre. Le

prix récompense la réalisation de ce parc public de 5 hectares, sur un ancien site industriel à proximité de la Seine, « qui redonne du cachet à son environnement proche ». Le jury a également apprécié que la Ville résiste à la pression foncière pour donner ce ballon d'oxygène à la commune.

Saint-Paul s'est pour sa part distinguée dans la catégorie des « Villes ou agglomérations de moins de 10 000 habitants » pour sa place du débarcadère, dont la Sedre (Société d'équipement du département de La Réunion) avait la maîtrise d'ouvrage. Le projet reconstitue une place urbaine qui assure l'accès au débarcadère de la commune, endommagé par les vagues générées par le cyclone Gamède, et redonne à la baie sa vocation maritime. Le jury a apprécié que l'aménagement puisse supporter d'être immergé, mais aussi l'intervention du sculpteur lumière Patrick Rimoux qui, au travers de l'éclairage, redonne à la place tout son éclat.

Par Marie-Anne RAMAZZINA